

# **L'intersection entre le processus communicatif et la délibération publique**

Article inédit. Mis en ligne le 31 octobre 2008.

Ângela Cristina Salgueiro Marques

Ângela Cristina Salgueiro Marques est docteure en Communication Sociale (UFMG/Brésil) et actuellement post-doctorante attachée au Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication (GRESEC), Université Stendhal Grenoble 3. Son champ de recherche principal est le rapport entre la communication et la politique réalisé tout particulièrement par le biais des processus discursifs de débat liés aux individus marginalisés et défavorisés.

## **Plan**

Introduction

Le concept de délibération

Les articulations délibératives entre des sphères communicatives formelles et informelles

Les contextes délibératifs spécifiques et les différentes façons de communiquer

La délibération en tant que processus communicatif

Les médias et le processus délibératif

Conclusion

*Références bibliographiques*

**Résumé :** Dans cet article nous développons une réflexion sur le processus de délibération publique et ses composantes communicationnelles. Pour aborder cette question, nous examinons d'abord la conception habermassienne de délibération en considérant la place que ce philosophe allemand attribue à la sphère publique et aux arènes formelles et informelles de débat. De notre point de vue, ces arènes peuvent s'articuler de façon à composer un réseau communicatif complexe dans lequel différentes perspectives s'opposent et rivalisent entre elles. Nous montrons donc, dans cet article que la délibération est un processus social et communicatif d'intercompréhension et d'interpellation réciproque qui se développe dans plusieurs contextes (formels, informels et médiatiques) fréquemment de manière asynchrone et à long terme.

**Mots clés :** processus délibératif, contextes communicationnels, médias, sphère publique.

## **INTRODUCTION**

Dans les quinze dernières années, la théorie délibérative a fait l'objet de nombreuses études académiques. Parmi les travaux développés en Science Politique et en Philosophie Politique, nous soulignons principalement les recherches européennes et nord-américaines tournées vers une réflexion critique sur les procédures démocratiques propices à la pratique délibérative dans les démocraties contemporaines. De façon générale, les premières études sur la notion de délibération publique s'appuient sur les travaux du philosophe allemand Jürgen Habermas (1987, 1992, 1996, 2005). Cet auteur a construit une réflexion sur la réalité plurielle des sociétés hautement complexes avec l'objectif de développer un concept procédural de démocratie basée sur un modèle qui, selon lui, « s'intéresse à la fonction épistémologique du discours et de la négociation » (2006, p.413). Pour ce faire, il a mis l'accent sur des principes formels d'interaction capables d'assurer la légitimité des normes et de garantir des alternatives capables de régler les conflits d'ordre moral qui voient le jour dans les sociétés contemporaines. Ceux-ci sont marqués surtout par la tension entre des nécessités, des exigences et des identités multiples et différentes.

La théorie délibérative habermassienne est bien accueillie, car elle met en valeur la nécessité d'articuler deux procédures qui auparavant étaient perçues comme des dynamiques opposées. Autrement dit, la délibération serait censée établir des formes de communication capables de garantir la légitimité des politiques publiques en créant des liens discursifs entre la parole institutionnelle et la parole citoyenne qui circule dans des espaces publics partiels qui intègrent les réseaux communicationnels périphériques de l'espace public politique (Habermas, 1997, p.323). La problématique de la délibération attire alors l'attention sur les problèmes publics comportant des intérêts conflictuels défendus dans des différentes arènes de communication par des acteurs qui, en principe, doivent prendre en considération tous les points de vue présentés dans le débat.

Il découle de ce fait que la théorie habermassienne conçoit la délibération publique comme un processus discursif idéal par lequel les citoyens doivent élaborer collectivement un problème en tant que question d'intérêt général dont la compréhension et la solution requièrent une action communicative réciproque. La délibération peut donc contribuer à la construction de la démocratie à travers la gestion des procédures qui guident les actions communicatives par lesquelles les citoyens échangent des arguments à la fois de manière coopérative et conflictuelle. La délibération requiert que les individus soient capables de dialoguer à travers leurs différences afin d'arriver à une meilleure compréhension d'un certain problème et/ou de sa solution.

Dans ce cadre, il faut préciser que le rôle de la communication dans le processus délibératif ne se résume pas à l'action des médias dans l'organisation et dans l'articulation d'une multitude de perspectives et des points de vue qui, mis en relation, peuvent donner suite (ou origine) à un débat déjà en marche dans la société. Certes, les médias organisent et exposent les individus à des opinions « qu'ils n'ont pas préalablement sélectionnés et qui ne sont pas nécessairement les leurs » (Manin, 2002, p.55). Néanmoins, la communication va au-delà des activités médiatiques dans la mesure où la pratique d'intercompréhension exigée par la délibération demande un « mouvement vers autrui ». Celui-ci met en valeur les dimensions réflexives de l'usage du langage, c'est-à-dire, l'effort de prendre en compte la parole d'autrui, de l'interpeller, de le convaincre et de se laisser persuader par lui. Ainsi, le mouvement vers l'autre est un mouvement vers l'exercice de la communication qu'elle soit médiatisée ou face à face.

Pour traiter ces questions nous avançons l'argument selon lequel la délibération n'est pas uniquement la substance d'un échange discursif ou l'adéquation de ces échanges aux principes normatifs de régulation des échanges argumentatifs. Au-delà de ça, elle est surtout un processus social de communication à travers lequel les individus ont l'opportunité de présenter leurs points de vue et raisons devant autrui en les interpellant et en leur demandant de valider leurs propos après une discussion basée sur le respect réciproque.

Notre propos se divise en cinq parties. Dans la première, nous conceptualiserons la notion de délibération telle qu'elle a été formulée par des différents auteurs qui se sont inspirés de la théorie habermassienne. Dans la deuxième, nous distinguerons les sphères communicationnelles formelles et informelles par rapport à leur insertion dans le processus délibératif. Nous tenons pour acquis que la délibération est une activité discursive capable de relier ces deux sphères en articulant des contextes délibératifs spécifiques et des différentes façons de communiquer. Dans la troisième, nous présenterons la délibération comme un processus social qui se développe dans plusieurs contextes, fréquemment de manière asynchrone et à long terme. Cela nous permettra, dans la quatrième partie, de proposer une compréhension de la délibération en tant que processus communicatif d'intercompréhension et d'interpellation réciproque. Enfin, la

dernière partie de ce texte est dédiée aux médias et à leur fonction dans le processus délibératif.

## LE CONCEPT DE DÉLIBÉRATION

La conception développée par Habermas trouve un écho chez de nombreux auteurs comme James Bohman (1996), Seyla Benhabib (1996), Joshua Cohen (1997), John Dryzek (2000), Simone Chambers (2003), Maeve Cooke (2000), Amy Gutmann et Dennis Thompson (2004). Même si ces auteurs ont développé des approches différenciées de la théorie délibérative, leur réflexion a pris comme point de départ la définition procédurale de la démarche délibérative. En ce faisant, ils ont essayé d'expliquer le rôle joué par des procédures dans la négociation des intérêts et des perspectives soutenues par les participants dans le cadre de la définition publique d'un certain problème ainsi que de sa résolution.

La Philosophie Politique met en avant une définition de délibération qui privilégie les procédures responsables de la légitimité donnée aux normes et aux lois censées coordonner les relations sociales, politiques et institutionnelles. Dans cette perspective, « la norme n'est légitime que si elle est fondée sur des raisons publiques résultant d'un processus de délibération inclusif et équitable » (Blondiaux et Sintomer, 2002, p.18). Le caractère inclusif et équitable de la délibération est toujours vu avec un certain scepticisme, car « l'aptitude à s'avancer en public pour prendre la parole est, nous le savons, largement déterminé par les hiérarchies sociales et culturelles, quelles que soient leurs formes historiques » (Manin, 2002, p.48).

Pour garantir la légitimité et la symétrie de ce processus les participants de la délibération doivent se mettre d'accord sur les règles et les principes normatifs censés, en même temps, établir la nature du lien existant entre eux et définir la dynamique des échanges argumentatifs. Nous pouvons mentionner notamment les principes a) d'égalité ; b) de la publicité, c) de la réciprocité, d) de la réflexivité, e) de l'accountability (prestation de comptes) ; f) de l'autonomie ; g) de l'absence de coercition et h) du respect mutuel (Benhabib, 1996 ; Cohen, 1997 ; Cooke, 2000).

Étant donné le caractère extrêmement exigeant de ces principes, plusieurs auteurs ont défini la délibération comme une activité de réalisation empirique difficile (Shapiro, 2002 ; Sanders, 1997). En outre, l'accent mis sur la composante procédurale de la délibération aboutit à une définition de l'activité délibérative qui privilégie l'aspect de la confrontation rationnelle d'arguments en vue de résoudre un problème spécifique au détriment d'une conception tournée vers la conversation civique. Celle-ci peut aussi apporter plusieurs contributions aux processus délibératifs en améliorant les façons de penser et en permettant l'exercice des capacités dialogiques d'élaboration, d'expression et de justification des arguments devant les autres partenaires d'interlocution (Conover et Searing, 2005; Kim et Kim, 2008; Mansbridge, 1999).

Il faut pourtant souligner que la délibération n'est pas uniquement une quête ponctuelle pour des solutions rationnelles et immédiates, ni un processus restreint aux contextes institutionnels formels dans lesquels les acteurs s'affrontent face à face (Goodin, 2005 ; Avritzer, 2000 ; Chambers, 2003). Selon Habermas, la délibération est aussi un « processus d'apprentissage engagé de façon réflexive » (1997, p.347) censé aider les citoyens à mieux comprendre un problème donné. Ainsi, dans plusieurs cas la délibération est le résultat d'une actualisation constante des discussions et des conversations politiques qui ont lieu dans des sphères publiques partiales de façon à mettre en oeuvre une pratique d'intercompréhension dont l'objectif est la constitution d'un espace public de débat, de

confrontation et de révélation des antagonismes constitutifs des identités politiques (Lamizet, 2004; Shapiro, 2002). De manière très fréquente la délibération est envisagée pour permettre aux interlocuteurs la construction négociée et rationnelle d'une meilleure compréhension d'un problème d'intérêt général, en leur donnant les possibilités de mieux exprimer, articuler et réviser leurs intérêts et nécessités particuliers (Bohman, 1996 ; Mansbridge, 1999 ; Pailliant, 2000 ; Dryzek, 2000). Selon Cohen, « la structure de la délibération, qui a pour finalité de trouver le meilleur chemin pour résoudre des problèmes, plutôt que de faire pression sur les participants pour qu'ils arrivent à des solutions, doit encourager les individus à trouver des raisons et des arguments avec lesquels les autres peuvent se mettre d'accord » (1997, p.431).

Devant les aspects ci-dessus mentionnés, nous avançons l'idée selon laquelle la délibération doit être comprise comme un processus social et communicatif qui se concrétise à long terme par le biais de la mise en place de pratiques d'intercompréhension capables d'articuler les acteurs et les arènes communicatives diverses. Nous pouvons penser ce processus dans les termes de Seyla Benhabib (1996) qui associe la délibération à « un réseau de multiples espaces de formation et de dissémination d'opinions, associés de manière non coercitive, et qui se croisent à l'intersection des processus libres et spontanés de communication » (1996, p.74).

### **LES ARTICULATIONS DÉLIBÉRATIVES ENTRE DES SPHÈRES COMMUNICATIVES FORMELLES ET INFORMELLES**

Les révisions de Habermas sur le concept de sphère publique (1992, 1997) ont abouti à une définition par laquelle cet auteur reconnaît que cette sphère « se décrit le mieux comme un réseau permettant de communiquer des contenus et des prises de position, et donc des opinions ; les flux de la communication y sont filtrés et synthétisés de façon à se condenser en opinions publiques regroupées en fonction d'un thème spécifique » (1997, p.387).

De façon générale, une sphère publique se constitue, par le biais de l'activité communicative, quand des publics différents s'organisent dans des réseaux communicatifs articulés pour discuter des problèmes ou des questions d'intérêt commun, d'assumer un positionnement, d'échanger des arguments et de les justifier devant les autres. Dans cette perspective, il faut reconnaître que la médiation entre les acteurs administratifs du système politique, les citoyens communs et la société civile organisée est très complexe et ramifiée dans une multiplicité d'arènes partielles de discussion qui restent poreuses les unes pour les autres (Habermas, 1997, p.401).

La sphère publique est aussi un espace intermédiaire entre les discussions politiques menées par les acteurs administratifs centraux et les conversations civiques entre les acteurs sociaux périphériques. La division entre les activités exclusives du centre du système politique (prise de décisions) et les activités exclusives des arènes qui intègrent sa périphérie (identifier et signaler les problèmes) indique aussi l'existence d'une distinction entre deux types de pouvoirs : le pouvoir communicatif, issu des débats mis en place dans le contexte de la sphère publique et le pouvoir administratif, exercé par les acteurs politiques de l'État. D'un côté, la formation de la volonté démocratique résulte des décisions prises par le moyen des délibérations formelles. De l'autre côté, la constitution de l'opinion publique est le résultat de la participation des citoyens et des associations civiques aux débats publics dans des arènes où la conversation politique est l'activité communicationnelle principale.

D'après Habermas, ces arènes sont de véritables « contextes de découverte spécialement chargés de percevoir, d'identifier et de traiter les problèmes intéressant la société dans son ensemble » (1997, p.326). Elles sont donc responsables pour la constitution d'un pouvoir communicationnel qui ne peut pas « gouverner » ou instituer les règles et normes, mais qui « doit se contenter d'orienter l'usage du pouvoir administratif dans un certain sens » (Habermas, 1997, p.325). Ainsi, la relation entre le centre et la périphérie ou entre le pouvoir administratif (constitué par la délibération dans les sphères formelles de discussion et de prise de décision) et le pouvoir communicatif (issu de la délibération informelle entre les acteurs de la société civile) est établie par une politique délibérative qui doit aider le pouvoir communicatif à franchir « les écluses de la procédure démocratique et du système politique structuré par l'État de droit » (Habermas, 1997, p.353).

Le point central de la perspective habermassienne réside donc dans sa tentative d'explicitier les relations d'interdépendance entre le pouvoir administratif et le pouvoir communicatif. Il affirme que le succès de la politique délibérative est le fruit du « jeu combiné des délibérations institutionnalisées et des opinions publiques qui se sont formées de façon informelle » (Habermas, 1997, p.323).

Les délibérations qui ont lieu dans les sphères publiques partielles articulées par des réseaux communicatifs et celles élaborées par les acteurs formels dans les contextes décisionnaires font également partie d'un processus démocratique de problématisation et de traitement des questions d'intérêt général. Pour cela elles ne peuvent pas être évaluées comme deux pôles opposés d'une dynamique discursive qui a pour objectif principal la compréhension mutuelle entre les participants d'un débat public. En outre, la politique délibérative requiert un processus de justification réciproque des actions menées, par exemple, par les élus et par les gouvernés de façon à ne pas isoler les deux pouvoirs et de rendre leurs actions plus compréhensibles et potentiellement acceptables. De ce fait, Habermas part du principe que les citoyens - considérés comme égaux, libres et organisés - peuvent envoyer leurs demandes aux sphères centrales du système politique et que, à leur tour, les acteurs administratifs sont prêts à écouter et à insérer ces demandes dans le procès de prise de décision.

Nous postulons plutôt que cette façon bilatérale de décrire la circulation de la communication politique ne suffit pas à expliquer l'ensemble du processus délibératif. Il nous faut admettre aussi l'existence des échanges communicatifs périphériques entre les citoyens qui ne sont pas destinés aux acteurs administratifs. De même, il existe des discussions politiques parlementaires qui n'arrivent pas à devenir le sujet de conversation entre les citoyens ordinaires. Il y a aussi quelques démarches faites par les citoyens qui arrivent aux contextes administratifs par des moyens autres que l'utilisation publique de la raison dans le processus délibératif.

### **LES CONTEXTES DÉLIBÉRATIFS SPÉCIFIQUES ET LES DIFFÉRENTES FAÇONS DE COMMUNIQUER**

La délibération, comme nous l'avons vu précédemment, ne se résume pas à l'activité argumentative qui se déroule dans un contexte spécifique. Au lieu de cela, elle se constitue à travers un processus social et communicatif qui implique plusieurs pratiques d'intercompréhension. Celles-ci sont élaborées dans des arènes sociales différenciées et demandent des manières appropriées de communication afin de permettre aux individus de trouver les termes d'un accord, même s'il reste provisoire.

Différents flux de communication politique nourrissent donc le processus délibératif qui, à long terme, arrive à mettre en relation une série de paroles quotidiennes (everyday talk).

Donald Searing, Pamela Conover, Ivor Crewe et Fred Solt (2007), par exemple, montrent que trois modes de communication peuvent être utilisés par des différents participants d'un certain processus délibératif : la conversation civique quotidienne, le débat politique médiatisée et la délibération formellement structurée. Il existe donc une multitude de formes de communication « depuis la conversation quotidienne dans la société civile, en passant par le discours public et par la communication médiatisée, jusqu'aux discours institutionnalisés dans le centre du système politique » qui peuvent circuler à travers plusieurs niveaux d'échange discursif (Habermas, 2006, p.415).

Habermas (2005) reconnaît que les routines et les interactions quotidiennes sont les sources fondamentales de la construction des attitudes politiques des citoyens. Il admet aussi que quoique la délibération soit une forme exigeante de communication, elle prend ses contours dans les « routines quotidiennes d'échange des raisons. Au cours de ses pratiques quotidiennes les acteurs sont toujours exposés à un espace de raisons » (2006, p.413). Dans le cadre des réflexions actuelles de Habermas et de certains auteurs (Kim et Kim, 2008 ; Gastil, 2008), la conversation et aussi la discussion politique acquièrent un statut très important concernant la formulation et l'expression de points de vue, la soumission de justificatives à des tests de validité et la conquête de la confiance nécessaire pour participer à des délibérations de grande ampleur.

La distinction entre les modes de communication employés dans les différents espaces composant le processus délibératif peut nous aider à comprendre comment se construisent les rapports entretenus par les participants dans chacun des espaces communicatifs qui intègrent le processus de délibération. D'après Habermas, les paroles quotidiennes et les formes d'expression utilisées par les citoyens lors de leur participation à la vie publique circuleraient, s'intercepteraient et prendraient des formes spécifiques dans de différents contextes communicatifs. L'ouverture à ces formes de communication et d'expression indique que la délibération est aussi un procès ouvert aux contributions spécifiques de chaque participant. Celles-ci apportent au débat tantôt des arguments rationnels tantôt des formes de communication plus affectives et esthétiques telles que le témoignage, les narratives biographiques, la rhétorique et la communication gestuelle (Young, 1996 ; Dryzek, 2000 ; Mansbridge, 1999).

Outre les différentes formes de communication utilisées dans les échanges argumentatifs, Habermas souligne que dans chaque contexte communicatif les individus développent un rapport singulier avec l'utilisation réflexif du langage. D'abord la discussion sur des questions éthiquement importantes relatives à la vie bonne et à l'interprétation des nécessités se fait, dans un premier-temps, « dans les contextes privés de formation des biographies particulières pour, dans un second temps, réverbérer dans la sphère publique » (1997, p.40). Une fois dans la sphère publique ces questions émanant de la construction conflictuelle d'arguments peuvent être considérées comme publiques, c'est-à-dire, potentiellement acceptables pour tous les interlocuteurs. Ensuite, la prise de décisions, l'approbation d'une loi et la constitution des normes sont réalisées dans les contextes institutionnels formels où les acteurs utilisent souvent la discussion politique et la négociation (y compris la négociation réalisée sous des contraintes de pouvoir).

Bohman (1996, p.53) s'est inspiré de Habermas pour soutenir que la délibération ne peut pas être caractérisée comme une activité restreinte à un contexte unique, ni comme une pratique discursive exclusive et linéaire. Toutefois, une vision réticulaire du processus délibératif n'implique pas que chacun de ces différents contextes communicatifs et chacun des acteurs qu'y prennent partie (les partis politiques, les arènes médiatiques, les mouvements sociaux, les citoyens communs, etc.) mettent en route des échanges dialogiques synchronisés ou intentionnellement articulés. Autrement dit, les délibérations

qui ont lieu dans des institutions administratives formelles du système politique ont une temporalité qui diffère des conversations quotidiennes entre les citoyens qui cherchent à comprendre un problème. Une discussion politique gouvernementale peut ne pas provoquer de débat chez les citoyens communs, et réciproquement des conversations civiques peuvent ne pas arriver à franchir les limites du quartier ou d'une association citoyenne. Certes, ni toutes les espaces de conversation et interlocution sont capables de donner origine à des échanges argumentatifs politisés et dirigés vers la réflexivité, la réciprocité et la compréhension réciproque. Il y a des conversations qui n'arrivent pas à atteindre un niveau de politisation satisfaisant, c'est-à-dire, elles subissent des fortes contraintes de pouvoir qui les empêchent d'être ouvertes au conflit et à la quête du bien commun.

Ce n'est qu'en regardant le processus délibératif en tant que combinaison de pratiques d'intercompréhension se constituant de manière spécifique dans des temporalités variables que nous pouvons saisir les réelles contributions apportées par la délibération à la légitimation des normes démocratiques dans les sociétés contemporaines (Gutmann et Thompson, 2004).

### **LA DÉLIBÉRATION EN TANT QUE PROCESSUS COMMUNICATIF**

La tentative de définir le processus délibératif par le biais communicationnel met l'accent sur le fait que, au-delà des procédures et des principes discursifs, la théorie de la délibération doit s'accompagner d'une construction communicative du problème en cause, des relations établies entre les différents interlocuteurs, des arguments avancés par chaque participant et de l'opinion publique résultante des échanges constitués par la voie de la communication intersubjective. Plusieurs auteurs soulignent que la spécificité du point de vue de la communication sur les processus délibératifs porte sur l'intérêt de comprendre comment les individus s'impliquent dans des échanges discursifs en des situations variées afin de produire des informations de façon collective et réciproque, de confronter leurs arguments et de chercher des alternatives appropriées aux problèmes auxquels ils font face dans leur quotidien (Maia, 2008; Page, 1996 ; Gastil, 2008; Chambers et Costain, 2000).

Pour comprendre les enjeux communicationnels de la délibération, plutôt que d'insister sur la logique des procédures, nous postulons que l'approche communicationnel de la théorie délibérative ne peut pas être réduit à l'investigation de l'échange argumentatif lui-même. Il faut également observer les situations et les contextes dans lesquels cet échange se produit, ainsi que la construction, dans le débat, des règles auxquelles se soumettent les interlocuteurs.

En tant que processus social et communicatif, la délibération doit identifier et évaluer le degré de relevance des questions d'intérêt général, en rendant disponible des informations pertinentes afin de spécifier des interprétations possibles (Habermas, 2006, p.416). En outre, le processus social et communicatif de la délibération ne peut pas être réduit aux échanges argumentatifs soumis à des règles et à des principes idéaux. Il est principalement une pratique d'intercompréhension à travers laquelle les individus apprennent à définir des problèmes, à négocier leurs intérêts, à chercher des solutions capables de satisfaire une collectivité, à revendiquer des droits et à conquérir un statut de citoyen valorisé et politiquement autonome. La construction de ces capacités communicatives n'est pas facile, car l'action de rendre explicites les points d'accord et de désaccord dans une controverse est intimement liée aux rapports de pouvoir placés au centre des relations sociales. Il reste donc à vérifier dans la pratique discursive des individus comment les oppressions symboliques, les inégalités économiques et les inaptitudes à utiliser rationnellement le

langage créent des barrières à l'engagement dans la délibération. Ce n'est qu'en faisant cette évaluation que nous pouvons déceler les risques et les difficultés de se présenter devant l'autre (de se dire et de dire ses raisons de façon à se faire comprendre en essayant de comprendre les positions contraires), de l'interpeller et d'être interpellé par lui, d'avancer des propos et de demander une reconnaissance. Enfin, les défis imposés par la délibération et les contraintes subies par les acteurs sont aussi responsables de la mise en place d'un processus communicationnel.

Penser la délibération comme un processus social et communicatif implique la conception d'une dynamique capable d'articuler différents contextes et acteurs. Ainsi la délibération se configure comme un processus à long terme qui résulte des débats, des conversations quotidiennes et des discussions politiques (qui se construisent soit à long ou à court terme) produites dans de multiples contextes (non nécessairement articulés), qu'ils soient formels, informels ou médiatiques.

### **LES MÉDIAS ET LE PROCESSUS DÉLIBÉRATIF**

En définissant le lieu occupé par les médias dans le système politique, Habermas présente, dans *L'espace public* ([1962]1993), une vision pessimiste de l'influence que les médias exercent sur l'usage public de la raison. Toutefois, dans ses œuvres postérieures (1987, 1992, 1997, 2006) il revoit son positionnement concernant le rôle joué par les médias dans la constitution de sphères publiques destinées au débat politique entre les citoyens et à la formation de l'opinion publique. Les médias sont alors décrits par cet auteur comme un espace limitrophe et poreux entre les différents espaces communicatifs qui composent le centre (la place occupée par l'élite politique) et la périphérie (les mouvements sociaux, les associations civiques, les citoyens ordinaires, etc.) du système politique.

Habermas attribue aux médias une place centrale dans la sphère publique en admettant qu'ils ont la possibilité de capter, d'organiser et de rendre disponibles au débat public une vaste gamme de perspectives et d'opinions. D'après lui, le système des médias et ses acteurs agissent dans l'organisation des questions en des faisceaux d'opinions thématiquement spécifiées (*clusters of synthesized issues*). Celles-ci, rendues visibles par les médias, nourrissent les flux communicatifs et délibératifs qui circulent dans la sphère publique. Ainsi, les médias aident à structurer la sphère publique en articulant, par des mécanismes et stratégies spécifiques, des discours et des messages médiatiques différents (y compris les émissions caractérisées comme divertissement) et en construisant ce que Habermas appelle « opinions publiées » (Habermas, 2006, p.416).

Cependant, il faut souligner que les critiques avancées dans les études initiales de Habermas restent d'actualité en ce qui concerne la manière dont la production des informations journalistiques est limitée par des contraintes diverses à la fois externes et internes. Considérer l'espace médiatique comme un espace de circulation de perspectives et de points de vue multiples implique aussi de reconnaître que les médias, en pratiquant une sélection de certaines paroles et en ne faisant ressortir que certains aspects des événements, privilégient quelques segments sociaux au détriment d'autres (1997, p.351).

L'intervention des médias dans le processus délibératif est controversée. Si d'une part les médias rendent visibles les discours d'acteurs localisés dans différentes arènes communicatives, d'autre part « les professionnels des médias produisent un discours d'élite nourri par des acteurs qui se disputent l'accès et l'influence » (Habermas, 2006, p.417). En ce sens, le rôle médiateur joué par les médias est vu en permanence avec scepticisme. En effet non seulement ils privilégient le discours des acteurs placés au centre du système

politique, mais aussi ils donnent forme à la discussion en utilisant astuces et pouvoirs liés à la sélection, l'organisation et la publicisation d'informations.

Certes, la visibilité garantie par les médias fait sortir de l'ombre plusieurs acteurs, exigences et propositions. Ce faisant, elle permet l'élargissement et la construction des espaces de discussion en apportant des nouvelles voix au débat public. L'espace de visibilité médiatique n'est pourtant pas un champ neutre de simple exposition de paroles d'origines diverses, mais une arène conflictuelle où les acteurs sociaux essaient de faire comprendre leurs arguments et de faire valoir leur cadrage interprétatif du problème en question (Garnhan, 1992 ; Page, 1996 ; Maia, 2008).

Il ne faut pas non plus oublier que dans la trajectoire du développement de procédures de délibération chez les médias - l'arrivée des nouvelles technologies d'information et communication, par exemple, et les multiples possibilités d'échange sur Internet - les inégalités liées à l'usage mettent les citoyens démunis à l'écart des débats publics. En effet l'analyse des procédures délibératives rendues possibles par les médias ne doit pas être dissociée des tensions politiques et économiques préalablement existantes dans les pratiques des individus et des groupes.

Les médias peuvent également contribuer à l'exposition des faits et des arguments sur la scène publique ainsi qu'à fournir des ressources discursives pour la construction d'une opinion publique. Par ailleurs, ils s'approprient et donnent de la continuité aux débats initiés dans d'autres instances d'interaction sociale. Bref, en tant qu'acteurs, les médias sélectionnent et canalisent les flux de communication provenant des différents secteurs sociaux rendant ainsi disponibles les différents points de vue et les perspectives mises en opposition (Bohman, 2007). Parallèlement, il nous semble que l'entrecroisement des différentes perspectives dans l'espace de visibilité médiatique, nous offre l'occasion d'évaluer cet espace comme une arène discursive capable de réunir une pluralité de perspectives qui s'interceptent et s'affrontent de manière à composer un débat à court ou à long terme (Simon et Xenos, 2000; Bennett et al., 2004; Marques, 2007). À notre avis, une recherche qui a pour objectif de définir et d'explorer le contexte délibératif des médias doit se diriger vers le processus de formation des réseaux discursifs qui, appréhendés à long terme, peuvent révéler les conditions dans lesquelles ils structurent, maintiennent et même transforment la toile de fond symbolique qui régule les rapports sociaux, éthiques et morales entre les individus.

Nous considérons également important d'évaluer la façon dont les négociations discursives sont textuellement enchaînées dans l'espace médiatique en essayant de démontrer comment les disputes argumentatives dans cette espace peuvent manifester une dynamique propre, dans laquelle le discours est employé comme une forme réflexive de positionnement devant les autres et comme un processus de validation ou de questionnement des raisons avancées. Il ne faudrait pas pour autant oublier le fort degré d'asymétrie et les chances inégales d'intervention des différents publics dans la présentation, la production, l'évaluation et la régulation des messages dans l'espace de visibilité médiatique.

## CONCLUSION

Le modèle habermassien accorde une grande importance à la conversation et à l'interaction communicative pour la construction d'un processus délibératif ancré en deux contextes communicatifs très précis: l'espace public informel et l'espace administratif formel du système politique. La relation entre ces deux contextes dépend de la

compréhension de la délibération comme un processus social et communicatif qui ne se résume pas à une seule activité argumentative ou à un seul contexte de communication.

De manière générale, nous pouvons affirmer que la délibération est le résultat d'un processus d'interconnexion entre plusieurs activités qui, développées dans des arènes civiques différenciées, mettent en place des échanges destinés à la construction d'une compréhension réciproque autour d'une question d'intérêt général. La délibération doit donc être appréhendée comme un processus capable de relier différents espaces discursifs, en les articulant dans un réseau que se tient grâce à des principes normatifs qui assurent la légitimité du processus public d'échange de raisons et qui relie les participants de manière non coercitive.

La politique délibérative est ainsi élaborée dans un réseau complexe de discussions et de discours dans lequel les citoyens apprennent à construire des arguments, à exprimer leurs points de vue, à se positionner devant l'autre pour mieux comprendre les différentes nuances d'un problème public. Cette construction partagée d'un sens, des interprétations et des options d'action fait partie du champ de l'activité communicationnelle. Celle-ci est aussi intimement liée à l'acte de conférer visibilité, en rendant publics les différents aspects et les points de vue concernant des questions problématiques.

Dans cet article nous avons essayé de caractériser les médias comme un espace de visibilité et d'affrontement entre des différents discours et perspectives. En tant qu'institutions de sélection, de mise en forme et de hiérarchisation des énoncés, les médias rendent accessibles une série d'informations auxquelles différentes audiences sont exposées. Ainsi, les médias établissent une connexion entre des discours originaires de plusieurs arènes communicatives en les mettant en relation (souvent conflictuelle). Bref, en même temps que les médias s'affirment en tant que contextes inégalitaires d'expression et de visibilité, ils instaurent et articulent des espaces de dispute discursive, arrachent des points de vue de leurs contextes d'origine et contribuent à la construction des problèmes publics.

Néanmoins, l'activité communicative tournée vers la discussion des questions d'intérêt général, surtout de nature politique, a besoin d'aller au-delà de la visibilité. Elle implique encore la recherche des informations qui puissent permettre aux interlocuteurs de trouver l'opportunité de se questionner réciproquement et de découvrir des intérêts communs ou opposants par le biais de la discussion et de la définition collective de leurs nécessités et leurs priorités. L'enchevêtrement des discussions politiques formelles et des conversations quotidiennes informelles permettent de voir comment la délibération peut devenir une pratique adaptée aux besoins et aux expériences concrètes de la société civile et des acteurs du gouvernement. L'acte de délibérer implique alors de reconnaître les asymétries de pouvoir présentes dans les espaces destinés au débat et entre les acteurs et malgré cela d'accepter le défi de s'adresser à l'autre, de l'observer, d'essayer de comprendre ses raisons et ses demandes, de se laisser interroger par lui dans une dynamique qui redessine constamment la structure du lien social permettant ainsi de continuer, d'actualiser et de perpétuer leurs échanges communicatifs et argumentatifs.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Avritzer, Leonardo (2000), « Teoria Democrática e deliberação pública », Lua Nova, n.50, p.25-46.

Benhabib, Seyla (1996), « Towards a deliberative model of democratic legitimacy » (p.67-94), in Benhabib, Seyla (dir.), Democracy and Difference – contesting the boundaries of the political, Princeton: Princeton University Press.

Bennett, Lance; Pickard, Victor; Iozzi, David; Schroeder, Carl; Lagos, Taso; Caswell, Evans (2004), « Managing the public sphere: journalistic construction of the great globalization debate », *Journal of Communication*, v.54, n.3, p. 437-455.

Blondiaux, Loïc; Sintomer, Yves (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, v.15, n.57, p.17-35.

Bohman, James (1996), *Public Deliberation: pluralism, complexity, and democracy*, Massachusetts: MIT Press.

Bohman, James (2007), « Political Communication and the epistemic value of diversity: deliberation and legitimation in media societies », *Communication Theory*, v.17, p.348-355.

Chambers, Simone (2003), « Deliberative Democracy Theory », *Annual Review of Political Science*, v.6, p.307-326.

Chambers, Simone ; Costain, A. (2000), *Deliberation, democracy and the Media*, New York : Rowman 7 Littlefield Publishers.

Cohen, Joshua (1997), « Deliberation and Democratic Legitimacy » (p.67-91), in Bohman, James; Rehg, William (dir.), *Deliberative Democracy: essays on reason and politics*, Cambridge: MIT Press.

Conover, Pamela; Searing, Donald (2005), « Studying 'Everyday Political Talk' in the Deliberative System », *Acta Politica*, v. 40, p. 269-283.

Cooke, Maeve (2000), « Five arguments for Deliberative Democracy », *Political Studies*, v.48, p.947-969.

Dryzek, John (2000), *Deliberative Democracy and Beyond – Liberals, Critics, Contestations*, Oxford: Oxford University Press.

Garnham, Nicholas (1992), « The Media and the Public Sphere » (p.359-376), in Calhoun, Craig (dir.), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge: MIT Press.

Gastil, John (2008), *Political Communication and Deliberation*, London: Sage.

Goodin, Robert (2005), « Sequencing Deliberative Moments », *Acta Politica*, v. 40, p. 182-196.

Gutmann, Amy; Thompson, Dennis (2004), *Why Deliberative Democracy?*, Princeton: Princeton University Press.

Habermas, Jürgen ([1962]1993), *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris: Payot.

Habermas, Jürgen (1987), *The Theory of communicative action. Lifeworld and system: a critique of functionalism reason*, vol.II, Boston: Beacon Press.

Habermas, Jürgen (1992), "L'espace public 30 ans après", *Quaderni*, n.18, p.161-191.

Habermas, Jürgen (1996), « Three Normative Models of Democracy » (p.21-30), in Benhabib, Seyla (dir.), *Democracy and Difference: contesting the boundaries of the political*, Princeton: Princeton University Press.

Habermas, Jürgen (1997), *Droit et Démocratie: entre faits et normes*, Paris: Gallimard.

Habermas, Jürgen (2005), « Concluding Comments on Empirical Approaches to Deliberative Politics », *Acta Politica*, v. 40, p. 384-392.

Habermas, Jürgen (2006), « Political Communication in Media Society – does democracy still enjoy an epistemic dimension? The impact of normative theory on empirical research », *Communication Theory*, v.16, p. 411-426.

- Kim, Joohan; Kim, Eun Jeo (2008), « Theorizing dialogic deliberation: everyday political talk as communicative action and dialogue », *Communication Theory*, v.18, p.51-70.
- Lamizet, Bernard (2004), « La communication délibérative » (p.41-51), in Castagna, Bernard; Gallais, Sylvain; Ricaud, Pascal; Roy, Jean-Philippe (dir.), *La situation délibérative dans le débat public*, Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, Maison des Sciences de l'Homme.
- Maia, Rousiley Celi Moreira (dir.) (2008), *Mídia e Democracia Deliberativa*, São Paulo: Brasiliense.
- Manin, Bernard (2002), « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine », *Politix*, v.15, n.57, p.37-55.
- Mansbridge, Jane (1999), « Everyday Talk in Deliberative System » (p.211-239), in Macedo, Stephen (dir.), *Deliberative Politics: essays on democracy and disagreement*, Oxford: Oxford University Press.
- Marques, Ângela Cristina Salgueiro (2007), *O Processo Deliberativo a partir das margens*. Thèse de Doctorat. Universidade Federal de Minas Gerais - Brésil, Fafich.
- Page, Benjamin (1996), *Who deliberates? Mass Media in Modern Democracy*, Chicago : The University of Chicago Press.
- Paillart, Isabelle (2000), « Les enjeux locaux de la démocratie électronique », *Hermès*, n.26-27, p.129-139.
- Sanders, Lynn (1997), « Against Deliberation », *Political Theory*, v.25, p.347-76.
- Searing, Donald; Conover, Pamela; Crewe, Ivor; Solt, Fred (2007), « Public Discussion in the deliberative system: does it make better citizens? », *British Journal of Political Science*, v.37, p.587-618.
- Shapiro, Ian (2002), « Optimal Deliberation », *The Journal of Political Philosophy*, v.10, n.2, p.196-211.
- Simon, Adam; Xenos, Michael (2000), « Media Framing and Effective Public Deliberation », *Political Communication*, v.17, n.4, p.363-376.
- Suraud, Marie-Gabrielle (2007), « Communication ou délibération : les échanges dans la société civile », *Hermès*, v.47, p.177-184.
- Young, Iris (1996), « Communication and the other: beyond deliberative democracy » (p.120-136), in Benhabib, Seyla (dir.), *Democracy and Difference – contesting the boundaries of the political*, Princeton: Princeton University Press.